

6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

La subvention attribuée nous permet de continuer à favoriser, au plus grand nombre, l'accès à notre discipline.

Dans un contexte difficile, nous voulons continuer à maintenir les réductions aux fraisés, la prise en charge totale des déplacements, les tournois et l'équipement pour enfants, les stages régionaux ou nationaux.

Sur la commune, continuer les stages durant les vacances.

Enfin, pas d'augmentation des cotisations depuis 2018.

6.2.2 Composition des organes dirigeants